

<https://www.snetap-fsu.fr/GT-CNEA-du-12-novembre-2024-Avis-sur-le-certificat-de-specialisation-agricole.html>



GT CNEA du 12 novembre 2024 : Avis sur le certificat de spécialisation agricole option « Collecte de grains et distribution d'agrofournitures

Date de mise en ligne : mardi 12 novembre 2024

»

- Pédagogie - Autres dossiers pédagogie -

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Le mardi 12 novembre 2024, la [DGER](#) (Bureau des diplômes de l'enseignement technique) a réuni un groupe de travail au format [CNEA](#) relatif à la rénovation du Certificat de Spécialisation agricole « Agent de collecte et d'approvisionnement ».

I. Le contexte de la rénovation du CS « Agent de collecte et d'approvisionnement »

Ce CS, créé par arrêté du 9 juin 1999, s'appuyait sur le BAC PRO « Agroéquipement, conduite et maintenance des matériels » et sur le BAC PRO « Agroéquipement ». Bien que la conduite d'engins soit décrite comme essentielle par les professionnel·les, la maintenance des matériels semble occuper un rôle moins central dans les emplois visés par le secteur, l'expertise technique recherchée portant davantage sur le travail et le stockage du grain. Cette évolution amène à positionner le CS rénové sur le BAC PRO « Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole » et sur le Brevet professionnel « Responsable d'entreprise agricole ».

De 2018 à 2024, quatre centres ont proposé ce CS. En 2023-2024, seul le [CFPPA](#) Le Paraclet proposait cette formation. Neuf candidat·es étaient en apprentissage, un·e en formation professionnelle continue.

II. La proposition de création du CS « Collecte des grains et distribution d'agrofournitures »

La création de ce CS, suite à la rénovation du CS « Agent de collecte et d'approvisionnement », s'inscrit dans le cadre des travaux de révision des diplômes et titre à finalités professionnelles du MASAF, suite à la loi de 2018 dite « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

La spécialisation « Collecte des grains et distribution d'agrofournitures » vise l'acquisition de compétences relatives à des activités liées à la collecte et au stockage des productions agricoles ainsi qu'à l'approvisionnement en agrofournitures (produits phytosanitaires, engrais, petite quincaillerie ...) au service des agriculteurs-rices. Ces compétences peuvent être mobilisées selon les cas dans les emplois d'agent·e de silo, de conducteur de silo ou de magasinier.

Il peut être obtenu par la voie de l'apprentissage, par la voie de la formation continue ou par la voie de la validation des acquis de l'expérience.

Il s'appuie sur les référentiels de diplômes du Brevet Professionnel option « Responsable d'Entreprise Agricole » (BPREA) et BAC PRO spécialité « Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole » (CGEA). Il est donc classé au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles.

Il est construit en trois blocs de compétences :

- Préparer la collecte de grains
- Mettre en œuvre la collecte et le stockage des grains
- Approvisionner les agriculteurs-rices en agrofournitures dans un site de proximité.

III. Ce que nous avons porté

Nous sommes revenu·es sur le libellé du CS proposé qui ne nous semble pas « parlant » pour des jeunes, restrictif

avec la disparition du terme « Agent » et centré sur des activités.

La [DGER](#) n'a pas pu garder l'ancien libellé eu égard aux entretiens conduits auprès des professionnel·les du secteur de la collecte et de l'approvisionnement qui ont fait apparaître un véritable intérêt pour cette formation, dans un contexte où le besoin en main d'oeuvre est fort. La dénomination proposée correspond à cette qualification et à cette expertise. L'aspect polyvalent de la collecte et de l'approvisionnement est recherché.

Nous nous sommes également interrogé·es sur les diplômés d'appui de ce nouveau CS qui n'est plus le BAC PRO « Agroéquipement ». Les candidat·es de cette filière pourraient se sentir exclu·es.

La DGER a rétorqué que les compétences recherchées portent sur le travail et le stockage du grain et les échanges avec l'agriculteur·rice. Cependant, les candidat·es de la filière Agroéquipement sont de bon·nes candidat·es pour ce CS.

En conclusion, le projet sera présenté lors de la Commission Professionnelle Consultative du 21 novembre 2024 et au [CNEA](#) du 3 décembre 2024.